

"Continuer à développer les alternatives au mouillage": le préfet maritime de la Méditerranée fait le point sur les mesures de protection de l'environnement

Posidonie, pollution sonore, gestion des épaves... Le préfet maritime de la Méditerranée, Gilles Boidevezi, s'est confié sur la protection de l'environnement dans le cadre de ses missions.

Flora Zanichelli Publié le 21/04/2023 à 08:45, mis à jour le 20/04/2023 à 22:42



La préservation de l'environnement représente aujourd'hui les deux tiers de mon action, décrypte Gilles Boidevezi, préfet maritime de Méditerranée.

Préfet maritime de Méditerranée depuis août 2021, le vice-amiral Gilles Boidevezi travaille sur trois volets: la sauvegarde des personnes et des biens en mer, la réglementation et la gestion de l'espace marin.

Une dernière tâche appelée à prendre toujours plus d'ampleur alors que la recherche scientifique et la connaissance du monde marin évoluent toujours plus.

Quelle part occupe le volet environnemental dans votre action?

Aujourd'hui, ce sont les deux tiers de mon action. C'était déjà le cas depuis moins d'une dizaine d'années. La gestion de l'espace marin c'est à la fois trouver de l'espace pour toutes les activités économiques, la pêche, la plaisance... tout en protégeant l'environnement marin. Or, aujourd'hui, de plus en plus de monde va sur l'eau, il y a une multiplication des usages en mer avec, notamment, les énergies renouvelables, la présence de câbles sous-marins...

Comment intervenez-vous?

Nous mettons en place la réglementation, à travers la prise d'arrêtés préfectoraux. Plusieurs centaines par an car nous intervenons pour des activités ponctuelles organisées par les communes, comme les feux d'artifice mais aussi des réglementations beaucoup plus lourdes et amenées à s'inscrire dans le temps, comme le plan de balisage des plages ou encore les arrêtés de protection de la posidonie.

Ces arrêtés peuvent faire l'objet de contestation donc nous devons avoir vraiment tous les éléments qui nous permettent de prouver pourquoi nous avons pris cette décision! Sur les cinq dernières années, seuls une dizaine d'arrêtés ont été contestés.

Quels sont les grands axes de votre action?

Nous sommes engagés sur la préservation de la posidonie et la réglementation du mouillage pour préserver ces herbiers marins. Il faut continuer à développer les alternatives au mouillage comme les ZMEL (zones de mouillage et d'équipement léger), les coffres d'amarrages. Nous devons également nous intéresser aux petits navires. Des arrêtés ont déjà été pris pour les bateaux de 20-24 mètres.

Nous souhaitons aussi améliorer l'efficacité de nos aires marines protégées. Le Président veut par ailleurs développer les Zones de protection forte. On travaille avec l'Office français de la biodiversité et les aires marines protégées (AMP).

Nous avons commencé à identifier ces zones que nous allons pouvoir classer en ZPF avec pour objectif d'arriver à 5% en Méditerranée.

Vous travaillez contre de nouvelles sources de pollution?

Oui, nous travaillons à une réglementation du bruit et de la lumière en mer car ce sont deux sources de pollution. Nous avons encore il y a peu un échange avec un projet financé par l'Union européenne pour mesurer l'impact du bruit.

Les épaves sont également un enjeu environnemental important...

Effectivement, nous arrivons à une époque où toute une génération de personnes qui avaient acheté un bateau ne peut plus s'en occuper. Nous avons ainsi de plus en plus de bateaux qui s'échouent sur les plages car les gens les abandonnent en pleine mer.

Nettoyer les plages est une opération délicate pour des raisons de droit de propriété. Nous devons remonter au propriétaire de l'épave et ce n'est parfois pas simple pour des questions d'héritage, de revente... Nous comptons une centaine d'épaves sur le littoral méditerranéen. Certains endroits deviennent des zones poubelles ce qui est un très mauvais signal. Nettoyer notre littoral, c'est le préserver et donner aux gens l'envie de le laisser beau et propre.

Comment agir?

Nous disposons, heureusement, d'outils, comme la décharge de propriété, que je peux moi-même actionner, en tant que préfet, s'il y a une urgence écologique et environnementale. La Direction départementale des territoires et des mers (DDTM) peut également actionner ce levier, si le propriétaire ne réagit pas.

D'autres actions se mettent en place. Dans le cadre du Fonds vert ⁽¹⁾, des campagnes de prélèvement de grande ampleur en concertation avec les DDTM et les collectivités locales sont prévues.

L'Aper, une agence de l'État, a également développé des chantiers de déconstruction de bateaux de plaisance. On en compte deux ou trois par département aujourd'hui.

Comment expliquer que les prises de décision soient longues, donnant parfois l'impression de lenteur?

Nous ne pouvons pas produire d'arrêtés si nous n'avons pas des études scientifiques pour justifier cette réglementation.

Concernant la posidonie, par exemple, nous avons mis un certain nombre d'années pour avoir des études d'impact.

Sur le bruit, nous savons que ça a de l'effet mais il faut tempérer.

Le but n'est pas d'empêcher certains usages.

J'impose une réglementation sur le bruit, par exemple, parce que les scientifiques ont prévu que telle gamme de fréquences avait un impact. Nous travaillons pour ce faire de concert avec les universités d'Aix-Marseille, de Toulon ou encore, le sanctuaire Pelagos.

Lors de nos reportages, de nombreux acteurs locaux ont regretté l'absence de surveillance plus étroite des côtes, notamment concernant le braconnage, la plaisance. Ce manque de surveillance prive, selon eux, certaines aires protégées de leur substance. Que leur répondez-vous?

Dans les parcs nationaux, il y a des gardes assermentés, nous disposons également de brigades nautiques de la gendarmerie.

Nous engageons plusieurs réflexions sur ce sujet.

Par exemple, nous réfléchissons à mobiliser la police municipale comme police de l'environnement.

Dans le golfe du Lion, nous avons inclus certains usagers pour coordonner l'information, faire remonter les informations. Si les usagers constatent une infraction, ils la signalent et quelqu'un est envoyé sur place.

À Cannes, encore, nous avons mis en place un détachement de gendarmes maritimes réservistes. Cela se traduit par une embarcation sur l'eau, toute la journée, pour optimiser le contrôle. Dès qu'ils sont arrivés, ils ont pris contact avec la capitainerie, les différents clubs, toutes les personnes qui ont des activités à terre et en mer et qui leur ont fait remonter des infos. Du coup, ils pouvaient agir efficacement, ça a très bien fonctionné.

Le SHOM (service hydrographique et océanographique) a également mis au point une application gratuite sur laquelle il sera possible de trouver la carte marine avec toute la réglementation en vigueur, des herbiers de posidonie aux interdictions de pêche.

Quels sont vos prochains chantiers?

Depuis le Covid, de plus en plus de personnes viennent en Méditerranée. J'en suis très heureux mais il faut trouver un équilibre. Certains sites permettent de se procurer un bateau facilement, en un simple clic, sans que les usagers connaissent les règles en mer ou soient briefés avant leur départ.

Nous peinons à atteindre ces gens pour les sensibiliser au respect de l'environnement marin.

Comment trouver le compromis entre espace de liberté et réglementation?

La mer est un espace de liberté, il faut travailler à l'adhésion des usagers à la réglementation, car sinon les choses ne sont pas respectées.